

MOBILITE TAXI

2 jours – 14 heures

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi

PROGRAMME

Cette formation comprend l'actualisation des connaissances du conducteur de taxi relative :

- aux évolutions législatives et réglementaires, nationales et locales, applicables aux taxis ;
- à la sécurité routière ;
- aux évolutions législatives et réglementaires relatives aux autres activités de transport de personnes notamment celles de transports de malades assis, services réguliers et à la demande, transport de personnes à mobilité réduite ;
- à l'accueil, la commercialisation, la gestion des conflits.

▪ JOUR 1

SECURITE ROUTIERE 3 heures 30

- Mise à niveau GQS (Gestes Qui Sauvent)
- Mise à niveau du code de la route
- Mise à niveau de la spécificité taxi

REGLEMENTATION 3 heures 30

Mise à niveau de l'évolution de la réglementation

- nationale
- locale (arrêtés préfectoraux)
- rappel des obligations sociales et fiscales des employeurs
- obligations liées au conventionnement avec l'assurance maladie

▪ JOUR 2

COMMERCIALISATION / ACCUEIL 3 heures 30

- utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- l'accueil
- la commercialisation
- la gestion des conflits ou Prévention et secours civiques

TRANSPORTS AUTRE QUE TAXI 3 heures 30

LOTI-VPR-VGR et AUTRES

- rappel de la réglementation

TRANSPORT ASSIS PROFESSIONALISE

- convention locale
- rappel de la télétransmission

TRANSPORT A LA DEMANDE – Centraux Radios ou Conseils généraux

- appel d'offres
- évolution réglementaire
- marchés locaux

Mise à jour du 10/01/2023

LES +

- Exercices pratiques en liens directs avec votre activité artisanale
- Échanges avec les autres artisans stagiaires
- Taux de satisfaction : [détail sur le site internet](#)
- Taux de réussite : 100 %

PUBLICS

- Chefs d'entreprise et salariés détenteurs d'une carte professionnelle

PRÉREQUIS

Être détenteur d'une carte professionnelle

SUITE DE PARCOURS

Réactualisation des connaissances tous les 5 ans.

DEBOUCHES

Actualisation à jour pour continuer d'exercer

LIEU ET DATES 2023

▪ CMA du Puy-en-Velay

- Vendredi 9 et samedi 10 juin
- Vendredi 8 et samedi 9 décembre

HORAIRES

De 8h30 à 12h30
et de 13h00 à 16h00

TARIF

300€ Net de taxe

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

DÉLAI D'ACCÈS

Si le seuil de 7 stagiaires est atteint
Inscription possible jusqu'à 8 jours de la date de session

CONTACT

- CMA Le Puy-en-Velay

Marlène TRINTIGNAC / 04 71 02 61 19

marlene.trintignac@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

MOBILITE TAXI

2 jours – 14 heures

MATÉRIELS ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise à disposition d'une salle de cours et d'une connexion internet
- Livrets de cours fournis
- Enseignement théorique (remise d'un support de cours) avec réponses aux différentes questions,

FORMATEUR

- Un formateur spécialisé dans la formation des taxis. Expérience professionnelle significative et dont les compétences pédagogiques ont été validées par notre service pédagogique. Pour plus de précisions sur les références du formateur contacter le service formation au 04 71 02 34 56.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Prérequis vérifiés à l'inscription du stagiaire
- Tests réguliers de contrôle des connaissances par le formateur : exercices pratiques, entretiens individuels avec le formateur, permettant de mesurer les acquis de la formation pendant et à l'issue du stage au regard des objectifs définis
- Evaluation de satisfaction

ACCESSIBILITÉ

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le service formation vous orientera si nécessaire vers le référent handicap dédié afin d'envisager vos éventuels besoins spécifiques :

Nom : LUTHAUD Marie-Laure Téléphone : 04 71 02 98 60

CONTACT

- **CMA Le Puy-en-Velay**

Marlène TRINTIGNAC / 04 71 02 61 19

marlene.trintignac@cma-auvergnerhonealpes.fr